

Consultez l'« American and English Encyclopædia of Law » (vol. 12 p. 266-67) au titre « Exemption from taxation » : vous y verrez une longue liste des biens qui sont ordinairement l'objet des exemptions de taxes dans les différents états de l'Union américaine. Et parmi les institutions qui bénéficient de l'exemption, vous trouverez les institutions religieuses, les institutions littéraires et scientifiques, les institutions d'éducation, les institutions de charité, les cimetières.

« Such a grant of exemption » lit-on à la page 328 de ce volume, « is frequently in the form of an exemption of « houses of religious worship, » or « buildings for public worship, » which is usually considered to include not merely the building, but also the land on which it stands and which is necessary for its use, but the immunity does not extend to any other land.»

Plus loin, à la page 332, vous lirez : « Another exemption which is granted in almost every jurisdiction is in favor of educational institutions. » Et l'on voit que la constitution du Kentucky, adoptée en 1891, pousse le principe jusqu'à exempter tous les biens de ces institutions, quels qu'ils soient et en quelque lieu qu'ils soient situés, pourvu qu'ils servent directement ou que leurs revenus soient appliqués à l'éducation (p. 334).

Poursuivant cette revue vous rencontrerez encore, sous le même titre, le passage suivant : « Still another exemption which almost universally prevails is in favor of charitable institutions. » Et en note vous remarquerez cette décision judiciaire : « In New England Theosophical Corp. vs Boston, the Court said : The word « charitable » refers to hospitals and other charitable institutions for the relief of the poor or the sick. The reason of this exemption is that they render a service to the public, and so relieve the state or the public, and so relieve the state or municipality from expense. » Vous avez remarqué ces derniers mots, cet argument péremptoire proclamé par le tribunal américain : La raison de l'exemption c'est que ces institutions accomplissent un service public, et déchargent ainsi l'état ou la municipalité d'une dépense.

Nous ne voulons pas multiplier ces citations. La plupart des états de la république américaine proclament dans leurs constitutions l'exemption des taxes en faveur des institutions reli-